

2019-ARP-023

PLU DE KRIEGSHEIM - ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE

Service  
réfèrent

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

## Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et suivants et R 153-8 et suivants,

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2011 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

**VU** le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est lors de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2012,

**VU** le 2<sup>ème</sup> débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est lors de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre 2017,

**VU** le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2017,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2019 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,

**VU** les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration soumis à l'enquête publique,

**VU** les avis des différentes personnes publiques consultées,

**VU** l'ordonnance en date du 28 juin 2019 de M. le président du tribunal administratif de Strasbourg désignant M. Gabriel NEUSCH, commissaire enquêteur,

## ARRETE

### Article 1 : modalités et objet de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Kriegsheim, pour une durée de 32 jours consécutifs, du 20 septembre 2019 à 9 heures et jusqu'au 21 octobre à 16 heures.

Au terme de l'enquête, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau aura compétence pour prendre la décision d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Kriegsheim.

L'autorité responsable du projet de PLU de Kriegsheim est la Communauté d'Agglomération de Haguenau représentée par son Président, M. Claude STURNI, dont le siège est situé 84 route de Strasbourg à HAGUENAU.

**Article 2** : désignation du commissaire enquêteur

M. Gabriel NEUSCH, directeur d'école et secrétaire de mairie à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Strasbourg.

M. Gabriel NEUSCHE siègera à la Communauté de d'Agglomération de Haguenau et en mairie de Kriegsheim où toutes les observations doivent lui être adressées.

**Article 3** : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairie de Kriegsheim et à la Communauté d'Agglomération de Haguenau – Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Durant toute la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (<http://www.agglo-haguenau.fr>)

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à l'attention du Commissaire enquêteur – projet de PLU de Kriegsheim – 84 route de Strasbourg – BP 50244 – 67504 HAGUENAU Cedex ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [environnementurbanisme@agglohaguenau.fr](mailto:environnementurbanisme@agglohaguenau.fr).

**Article 4** : Recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de PLU de Kriegsheim, les jours suivants :

- vendredi 20 septembre 2019 de 9h à 12h, à la mairie de Kriegsheim,

- mercredi 2 octobre 2019 de 14h à 17h, en salle 22 de l'hôtel de ville de Haguenau,

- mardi 8 octobre 2019 de 16h à 19h, à la mairie de Kriegsheim,

- lundi 21 octobre 2019 de 13h à 16h, à la mairie de Kriegsheim.

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandée au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et pourront être consultées sur le site : [www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr)

**Article 5** : clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

**Article 6** : diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le rapport établi par le commissaire enquêteur relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies, ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et en mairie de Kriegsheim aux horaires d'ouvertures habituels.

#### **Article 7 : mesures de publicité**

Un avis indiquant notamment les dates et lieux dans lesquels se dérouleront l'enquête publique, les dates de permanence du commissaire enquêteur, l'objet de l'enquête et les coordonnées du commissaire enquêteur sera :

- publié 15 jours avant le démarrage de l'enquête dans les journaux « Dernières Nouvelles d'Alsace » et « l'Est Agricole et Viticole »,
- affiché sur les panneaux d'affichage de la mairie de Kriegsheim et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- publié 8 jours après le début de l'enquête dans les journaux « Dernières Nouvelles d'Alsace » et « l'Est Agricole et Viticole ».

#### **Article 8 : Notification**

Ampliation du présent arrêté est transmis pour attribution, chacun pour ce qui le concerne, au maire de Kriegsheim, au commissaire enquêteur mentionné à l'article 2 ci-avant, à M. le Préfet et à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Haguenau le 26 août 2019

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,

Jean-Lucien NETZER

#### Ampliation destinée à :

- Sous-Préfecture
- M. le Président de la CAH, Claude STURNI
- M. le Maire de Kriegsheim,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- Registre des arrêtés.

<b>Nomenclature Préfecture</b>	2.1
<b>Nomenclature Préfecture</b>	Documents d urbanisme

